

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE :
BACHELIER EN CONSTRUCTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 325305U31D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE : BACHELIER EN CONSTRUCTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en oeuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en construction ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En voies de communication,

- ◆ calculer des éléments géométriques et topographiques nécessaires en vue de dessiner (DAO) des plans d'un projet relatif aux voies de communication ;
- ◆ décrire divers éléments et matériaux employés dans ces domaines.

En stabilité :

- ◆ calculer et dimensionner un ou plusieurs éléments d'une structure simple en béton, en métal et en bois ;
- ◆ rechercher et choisir dans un catalogue les profilés métalliques adéquats ;
- ◆ déterminer les déformations des éléments fléchis ;
- ◆ dessiner un ou plusieurs éléments d'une structure en béton, en métal et en bois.

En stage d'insertion professionnelle :

- ◆ décrire les tâches réalisées ainsi que le contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) ;
- ◆ émettre une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation : « *Voies de communication* » (325264U31D1), « *Stabilité* » (325166U31D1) de l'enseignement supérieur technique de type court et « *Bachelier : stage d'insertion professionnelle* » (711102U32D1) l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en construction	CT	I	20
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

L'étudiant sera capable,

- ◆ de présenter et de justifier un projet de stage réalisable dans le domaine de la construction ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
- ◆ de faire preuve d'initiative, d'esprit critique, de sociabilité, d'organisation du temps de travail avec tenue d'un journal de bord ;
- ◆ de rédiger et de présenter un rapport mettant en évidence les liens entre sa formation et son expérience de stage ;
- ◆ de respecter les clauses de confidentialité.

Ces éléments feront l'objet d'un contrat entre les parties concernées : étudiant - école- entreprise.

4.2. Chargé de cours

L'encadrement du stage se fera sous la conduite d'un chargé de cours.

Celui-ci devra :

- ◆ accompagner la préparation du stage de l'étudiant ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant
- ◆ suivre et conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter un rapport cohérent, mettant en évidence les liens entre sa formation et ses activités de stage comportant une analyse critique de son travail ;
- ◆ d'y inclure une description correcte des activités de stage.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la présentation du rapport,
- ◆ l'implication de l'étudiant dans les tâches proposées,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel,
- ◆ le respect des obligations du stagiaire notifiées dans le contrat.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.